



# appel à projets 2011

## plan régional pour l'alimentation - languedoc-roussillon



### Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Alimentation

Place Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02 - Tél. : 04 67 10 19 50

[www.draaf.languedoc-roussillon.gouv.fr](http://www.draaf.languedoc-roussillon.gouv.fr)

### contexte national et régional

Afin d'assurer l'accès de tous à une alimentation sûre et de qualité, la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 a fixé le cadre général de la politique de l'alimentation du gouvernement. Déclinée de manière opérationnelle dans le Programme National pour l'Alimentation (<http://alimentation.gouv.fr/pna-bien-manger-c-est-l-affaire-de>). Cette politique interministérielle s'appuie sur des actions menées au niveau national, autour de 4 thèmes forts :

- Faciliter l'accès de tous à une bonne alimentation ;
- Développer une offre alimentaire de qualité ;
- Améliorer la connaissance et l'information sur l'alimentation ;
- Promouvoir notre patrimoine alimentaire et culinaire.

En Languedoc-Roussillon, le Plan Régional de l'Alimentation, validé lors du Comité Régional de l'Alimentation / CRALIM de Juin 2010 ([http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/article.php3?id\\_article=550](http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=550)), a engagé un programme d'actions autour de 6 axes répondant aux besoins de notre territoire régional :

- Développer la production et la consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique ;
- Créer du lien entre le producteur et le consommateur par le développement des circuits courts ;
- Augmenter la consommation de fruits et de légumes par les jeunes ;
- Améliorer l'offre alimentaire en restauration collective publique ;
- Améliorer l'offre alimentaire pour l'aide aux plus démunis ;
- Être à l'écoute du consommateur et répondre à son besoin d'information.

La circulaire cab/c2011-0001 du 2 mars 2011, présentant aux préfets de région la mise en œuvre régionale du Programme national pour l'alimentation pour l'année 2011, rappelle le caractère interministériel de ce programme et l'importance de le traduire par des actions concrètes et cohérentes dans chaque région.

*Dans ce contexte, la DRAAF Languedoc-Roussillon lance pour 2011 un appel à projet, accessible sur son site internet, ayant pour objet de valoriser et d'accompagner des initiatives régionales émergentes ou en cours de réalisation qui s'inscrivent dans le cadre régional de la politique publique de l'alimentation.*

### champs de l'appel à projet

Les projets s'inscriront dans au moins une des trois thématiques ci-dessous (détaillées en annexe) :

1. => Favoriser le rapprochement des producteurs et des consommateurs par le développement des circuits courts ;
2. => Compléter-diversifier l'offre alimentaire pour l'aide aux plus démunis ;
3. => Informer et accompagner les plus démunis sur les questions alimentaires.

Cet appel à projets ne concerne pas :

- les projets destinés à la promotion d'une marque, d'un produit, d'une entreprise ;
- les actions liées au fonctionnement des structures et pouvant se répéter tous les ans ;
- les actions ponctuelles (notamment les animations), non inscrites dans un projet global ;
- la production d'outils pédagogiques (jeux, guides, classeurs, etc.). *Un travail d'inventaire et de mise en place d'un centre de ressources de jeux éducatifs est en cours au niveau national dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation.*

---

## **critères de sélection**

- **Priorité régionale**  
Les projets correspondant à plusieurs priorités seront favorisés.
- **Ancrage territorial**  
Les projets devront être développés sur une **échelle pertinente** (quartier, ville, bassin de vie, intercommunalité...) et cohérente au regard des objectifs visés et des besoins identifiés, s'appuyant si possible sur un diagnostic territorial partagé ou une étude préalable.
- **Opérationnalité**  
Les projets **opérationnels**, c'est-à-dire se manifestant par des actions concrètes directement sur le terrain, seront favorisés. Les projets comportant un volet d'étude pourront être retenus si les perspectives d'actions concrètes sont clairement identifiées dans le bilan.
- **Innovation**  
Les projets innovants seront favorisés. Ce caractère innovant peut être apprécié au niveau régional ou national. Ainsi, une action pilote au niveau régional pourra être refusée si elle est déjà mise en place par une autre région et que la DRAAF en attend l'évaluation.
- **Dynamique collective**  
Les projets portés par plusieurs partenaires et avec une approche pluridisciplinaire seront favorisés. Une attention particulière sera accordée aux projets dont les partenaires sont associés sur toutes les phases du projet (définition, préparation, réalisation, évaluation).
- **Transférabilité**  
Les projets transférables seront favorisés. Un projet est transférable quand l'expérience acquise peut être capitalisée, et donc mise en œuvre par une ou plusieurs autres structures, au niveau régional ou national. Les projets comportant des livrables (guide méthodologique, boîte à outils, fiches expérience...) seront favorisés. Des projets portant sur la capitalisation et l'essaimage d'une action pourront être présentés.
- **Démarche de progrès**  
Les projets comportant une ou des phases d'évaluation dans un souci d'amélioration de la qualité de l'action seront privilégiés.

---

## **dossier administratif**

Le projet devra être précis et détaillé, dans un dossier comportant :

- les informations sur la structure porteuse (NB : en cas de projet coopératif, un des partenaires se définira comme pilote) ;
- les partenaires impliqués dans le projet ;
- les objectifs de l'action ;
- le descriptif ;
- les étapes avec un calendrier de réalisation ;
- le périmètre d'intervention ;
- les bénéficiaires ;
- des indicateurs de suivi de l'action et les résultats attendus ;

- les livrables prévus en fin d'action ;
- les actions de valorisation envisagées ;
- le budget, affecté à des charges en lien avec les actions proposées ;
- un plan de financement détaillé.

#### **NB : Reconduite d'un projet déjà financé**

Pour les projets constituant la suite d'une action déjà financée l'année précédente, la qualité du bilan concernant la phase antérieure et la justification du dépôt d'une nouvelle demande seront prises en compte.

#### **Taux de co-financement**

Pour les thèmes 2 et 3, le financement de la DRAAF ne pourra excéder 80% du financement total de l'action.

Pour le thème 1 il ne pourra excéder 50%.

Les actions concernant exclusivement la production d'outils de communication (plaquettes, panneaux, site internet, etc...) ne pourront être financées à plus de 20%.

Si le projet s'inscrit au sein d'un projet plus vaste présenté ou non dans le cadre d'un autre appel à projet, le porteur de projet devra le signaler.

### **..... calendrier, procédure et correspondants**

Durant la période d'ouverture de l'appel à projets, les porteurs de projets peuvent solliciter l'appui de la DRAAF pour toute question technique et administrative et concernant la démarche de la structure et l'adéquation de ses projets avec le cahier des charges. Pour ce faire adressez nous au plus tôt par mail la 'fiche action' (partie 3 du dossier Cerfa).

Les porteurs de projet disposent de deux correspondants à la DRAAF :

**Nathalie COLIN** pour les projets relatifs au lien producteur-consommateur / circuits courts.

Tél. : 04 67 10 19 76 / courriel : [nathalie.colino1@agriculture.gouv.fr](mailto:nathalie.colino1@agriculture.gouv.fr)

**Virginie GRZESIAK** pour les projets relatifs à l'offre alimentaire pour l'aide aux plus démunis.

Tél. : 04 67 10 19 78 / courriel : [virginie.grzesiak@agriculture.gouv.fr](mailto:virginie.grzesiak@agriculture.gouv.fr)

#### **Le dépôt des projets se fera** du 10 mars au 20 avril 2011.

Les projets complets sont à envoyer au plus tard le 20 avril 2011 à la DRAAF-Service Régional de l'Alimentation par courrier à l'adresse : DRAAF-SRAL - Maison de l'agriculture – Place Chaptal - CS 70039 - 34060 MONTPELLIER cd 02

Les projets doivent être présentés :

- pour les associations : à l'aide du dossier type de demande de subvention (formulaire cerfa) accessible à l'adresse internet : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_12156.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do)
- pour les autres structures : à l'aide du même dossier type en le renseignant de façon adapté à la forme juridique de leur structure.

#### **Notification des décisions** à partir du 20 mai 2011

Les dossiers feront dans un premier temps l'objet d'un examen par la DRAAF qui reviendra si besoin vers le porteur pour compléter et préciser le projet. Ils seront ensuite examinés par les autres instances régionales pilotant les groupes thématiques du plan régional de l'alimentation, à l'aide d'une grille reprenant tous les critères de sélection.

Le Service régional de l'alimentation adressera aux porteurs de projets une notification écrite détaillant l'avis émis pour le dossier. Pour les dossiers retenus, une liste des pièces complémentaires à envoyer sera transmise si besoin afin de procéder au conventionnement.

NB : En fin d'action, un compte-rendu technique et financier sera demandé, ainsi qu'une fiche de capitalisation d'expérience (modèle fourni par la DRAAF).



# appel à projets 2011

## plan régional pour l'alimentation - languedoc-roussillon



Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
Service Régional de l'Alimentation

Place Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02 - Tél. : 04 67 10 19 50  
[www.draaf.languedoc-roussillon.gouv.fr](http://www.draaf.languedoc-roussillon.gouv.fr)

### thème 1 : favoriser le rapprochement des producteurs et des consommateurs par le développement des circuits-courts (agricoles, agroalimentaires)

#### contexte régional

La DRAAF Languedoc-Roussillon dans le cadre de son plan régional est membre du comité technique Circuits Courts piloté par la région Languedoc-Roussillon<sup>1</sup>. Ce comité a été mis en place dans le cadre du programme 'Procci' (« Producteurs en Circuits Courts et Innovants ») autour de l'appui et de la structuration des producteurs agricoles et s'est fixé 5 axes prioritaires d'actions :

- 1- Améliorer les connaissances et capitalisation ;
- 2- Améliorer l'information et la formation des agriculteurs ;
- 3- Favoriser l'émergence et le développement des projets ;
- 4- Structurer le développement des circuits courts ;
- 5- Améliorer la promotion – communication.

#### objectifs

En cohérence avec les objectifs visés par ce travail régional, l'appel à projet 2011 de la DRAAF LR vise à soutenir des projets concernant plus particulièrement :

- l'élaboration (la consolidation) de circuits courts<sup>2</sup> de commercialisation inscrits dans une démarche de développement durable et portés par des consommateurs.

Les projets devront comporter un ou plusieurs axes opérationnels autour de :

- l'équité d'accès (non discrimination) pour les consommateurs;
- la contribution au maintien ou à la création d'emploi et d'activités économiques sur le territoire ;
- la production de lien social (inter-connaissance, confiance, information réciproque, engagement...);

<sup>1</sup> Regroupant les réseaux des Chambres d'Agriculture, des CIVAM, des ADEAR, l'INRA, le CFPPA de Florac, le SUAMME.

<sup>2</sup> D'après le plan d'action national pour le développement des circuits courts, un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

- la construction d'une dynamique de réseau.

Les projets présenteront :

- une étude des enjeux et motivation des demandeurs (par rapport aux besoins des agriculteurs, des consommateurs) ;
- l'identification des potentiels et offres à valoriser sur une échelle territoriale clairement identifiée ;

Une attention particulière sera apportée aux dynamiques d'innovation impulsées par le projet (par rapport aux expériences similaires). *Renouvellement souhaité des approches thématiques et des pratiques existantes.*

---

## **aspects pratiques**

L'appel s'adresse principalement aux associations, organismes de recherche ou de formation mais aussi aux organismes consulaires ou collectivités territoriales.

L'aide allouée ne pourra pas excéder 50% du budget global de l'action et pourra être :

- une aide à l'ingénierie et à l'innovation (étude)
- Et/ou
- une aide à l'expérimentation (mise en œuvre du projet)

---

## **références**

\* PNA

\* Proa 2010

\* PSDR Coxinel

à consulter sur le site

[www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=305](http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=305)

---

## **votre correspondant à la draaf**

**Nathalie COLIN**

Tél. : 04 67 10 19 76 / courriel : [nathalie.colino1@agriculture.gouv.fr](mailto:nathalie.colino1@agriculture.gouv.fr)



# appel à projets 2011

## plan régional pour l'alimentation - languedoc-roussillon



Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
Service Régional de l'Alimentation

Place Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02 - Tél. : 04 67 10 19 50  
[www.draaf.languedoc-roussillon.gouv.fr](http://www.draaf.languedoc-roussillon.gouv.fr)

---

### thème 2 : compléter-diversifier l'offre alimentaire pour l'aide aux plus démunis

---

#### contexte régional

Améliorer l'offre alimentaire pour l'aide aux plus démunis est une des priorités du plan régional de l'alimentation. En effet, la région Languedoc-Roussillon se caractérise par une précarité importante, appréciée au travers des indicateurs de chômage et de prestations sociales sous conditions de ressources.

En 2010, la DRAAF a soutenu sur ce thème divers projets visant à diversifier les produits distribués pour l'aide alimentaire (projet de récupération des produits de la mer porté par la fédération nationale des Paniers de La Mer, projet de circuits courts fruits et légumes porté par l'INRA), expérimenter des systèmes de circuits courts solidaires (porté par l'association Voisins et citoyens en méditerranée), et une étude visant à mieux connaître le fonctionnement de l'aide alimentaire au niveau régional (projet de panorama de l'aide alimentaire porté par l'ORS, l'IREPS et l'INRA).

L'ensemble des résultats de ces travaux seront disponibles au cours du premier semestre 2011, et constitueront une base de références pour la sélection et la conduite des projets menés en 2011.

---

#### objectifs

Afin de faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité, l'appel à projet vise à soutenir des initiatives concernant :

- la diversification des produits distribués par les associations d'aide alimentaire
- l'accès par les personnes en situation de précarité à des produits permettant un régime plus équilibré, notamment les fruits et légumes

Une attention particulière sera accordée aux projets comportant un ou plusieurs axes opérationnels autour de :

- l'impulsion de démarches de cohésion sociale ( liens entre les consommateurs et les producteurs dans une démarche citoyenne, inter-connaissance, engagement,...)
- la construction d'une dynamique de réseau
- la combinaison entre lutte contre le gaspillage alimentaire et aide aux personnes démunies (récupération d'invendus,...)

- l'amélioration de la qualité des aliments distribués par les associations d'aide alimentaire (goût, proximité, variété,... )

---

## **aspects pratiques**

L'appel à projets s'adresse principalement aux associations, mais aussi aux organismes de recherche ou de formation, aux organismes consulaires ou collectivités territoriales.

L'aide allouée ne pourra pas excéder 80% du budget global de l'action et pourra être :

- une aide à l'ingénierie et à l'innovation (étude)

Et/ou

- une aide à l'expérimentation (mise en œuvre du projet)

---

## **références**

\* Programme national pour l'alimentation (PNA)

\* Plan régional de l'offre alimentaire (PROA) 2010

à consulter sur le site :

[http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=278](http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=278)

---

## **votre correspondant à la draaf**

**Virginie GRZESIAK**

Tél. : 04 67 10 19 78 / courriel : [virginie.grzesiak@agriculture.gouv.fr](mailto:virginie.grzesiak@agriculture.gouv.fr)



# appel à projets 2011

## plan régional pour l'alimentation - languedoc-roussillon



Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
Service Régional de l'Alimentation

Place Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02 - Tél. : 04 67 10 19 50  
[www.draaf.languedoc-roussillon.gouv.fr](http://www.draaf.languedoc-roussillon.gouv.fr)

---

### thème 3 : Informer et accompagner les plus démunis sur les questions alimentaires

---

#### contexte régional

Améliorer l'offre alimentaire pour l'aide aux plus démunis est une des priorités du plan régional de l'alimentation. En effet, la région Languedoc-Roussillon se caractérise par une précarité importante, appréciée au travers des indicateurs de chômage et de prestations sociales sous conditions de ressources.

En 2010, la DRAAF a soutenu des projets visant à mieux connaître le fonctionnement de l'aide alimentaire au niveau régional, en particulier une étude intitulée « panorama de l'aide alimentaire en Languedoc-Roussillon », portée par l'ORS, l'IREPS-LR et l'INRA. Cette étude analyse la répartition territoriale des structures d'aide alimentaire et de leurs zones d'actions, et tente de mettre en évidence les circuits d'approvisionnement des structures mais également l'offre d'actions qu'elles proposent à leurs bénéficiaires au delà de la distribution des aliments (ateliers culinaires, actions d'information, repas partagés, etc.). Les résultats de ce travail seront disponibles au cours du premier semestre 2011, et constitueront une base de référence pour la sélection et la conduite des projets menés en 2011.

Cet appel à projet est par ailleurs en lien avec l'appel à projet 2011 de l'agence régionale de santé (ARS) qui pointe également un thème « nutrition » concernant la promotion d'une alimentation favorable à la santé notamment en direction des familles en situation de précarité.

---

#### objectifs

L'appel à projet vise à soutenir des projets concernant :

- la mise en place d'actions d'accompagnement de la distribution de l'aide alimentaire
- l'écoute et l'information des personnes en situation de précarité sur les questions alimentaires

Une attention particulière sera apportée :

- aux dynamiques d'innovation impulsées par le projet (par rapport aux expériences similaires)
- aux aspects méthodologiques employés pour ces actions d'accompagnement

---

#### aspects pratiques

L'appel s'adresse principalement aux associations, mais également aux organismes de recherche ou de formation, aux organismes consulaires ou collectivités territoriales.

L'aide allouée ne pourra pas excéder 80% du budget global de l'action et pourra être :

- une aide à l'ingénierie et à l'innovation (étude)

Et/ou

- une aide à l'expérimentation (mise en œuvre du projet)

---

## **références**

\* Programme national pour l'alimentation (PNA)

\* Plan national nutrition santé (PNNS)

\* Programme alimentation et insertion (PAI)

\* Plan régional de l'offre alimentaire (PROA) 2010

à consulter sur le site :

[http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=278](http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=278)

---

## **votre correspondant à la draaf**

**Virginie GRZESIAK**

Tél. : 04 67 10 19 78 / courriel : [virginie.grzesiak@agriculture.gouv.fr](mailto:virginie.grzesiak@agriculture.gouv.fr)